



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Protection internationale du Gruyère

Lundi 10 décembre 2012, une délégation des cantons de l'aire géographique du Gruyère, composée de la conseillère d'Etat Marie Garnier (FR), des conseillers d'Etat Thierry Grosjean (NE), Philippe Leuba (VD), du ministre jurassien Michel Probst et d'un représentant du Canton de Berne, ont rencontré à Berne le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, chef du Département de l'économie au sujet de la protection internationale du Gruyère.

La délégation des cantons de l'aire géographique du Gruyère s'est entretenue hier, avec le chef du Département fédéral de l'économie de la nécessaire coordination nationale de la protection du nom Gruyère entre, d'une part, l'Interprofession du Gruyère et d'autre part, les offices fédéraux concernés et les cantons de l'aire géographique de production du Gruyère.

Cet échange a clairement confirmé l'intérêt public à protéger le nom Gruyère dont la filière représente 3500 emplois et un chiffre d'affaire annuel d'un demi-milliard de francs.

A la suite de l'accord intervenu avec l'Union européenne, l'appellation Gruyère est protégée à l'échelle du continent. Pour le reste du monde, si la voie multilatérale semble aujourd'hui difficile, les différents accords bilatéraux, que la Suisse négocie avec ses partenaires et qui comprennent un volet de protection des AOC, représentent de réelles opportunités pour faire avancer ce dossier à l'échelle internationale. La Confédération attache une grande importance à la protection internationale des indications géographiques, instrument indispensable pour positionner les produits agro-alimentaires suisses de qualité sur des marchés plus ouverts.

Les cantons concernés par le Gruyère sont prêts à soutenir ces démarches qui doivent être coordonnées par l'Office fédéral de l'agriculture. Ils sont également responsables de la répression des fraudes, à travers leur chimiste cantonal respectif qui assure ainsi la protection contre la tromperie sur le marché suisse. Les Cantons concernés se réjouissent des perspectives ouvertes par cette coordination en faveur de la promotion d'un produit agricole phare de ce pays.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 décembre 2012

Marie Garnier, conseillère d'Etat (FR), 026 305 22 05 ; Thierry Grosjean, conseiller d'Etat (NE), 032 889 68 00 ; Philippe Leuba, conseiller d'Etat (VD), 021 316 60 10 ; Michel Probst, ministre (JU), 032 420 52 03 ; Rudolf Christen, chef de la communication du Département fédéral de l'économie, DFE, 031 322 39 60